

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## Déclaration de Maladie

N° W19-476602

✓ 10<sup>0</sup> = 20208

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9271

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : YAHIA Y. Abdellmajeed

Date de naissance : 09-03-67

Adresse :

Tél. : 06 11 89 90 83

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BOUDAOUD Mina  
Médecin Généraliste  
Anassis Entrée 3 N°3  
Casablanca

Date de consultation : 04/09/2020

Nom et prénom du malade : YAHIA Y. Abdellmajeed Age: 53

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

dyslipidémie + diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/01/2020		5	100 DHs	Pr. H. Bouchaib INP / H. Bouchaib Médecin Général Anassis Entrée 3 Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
KAMAL Bouchaib		
Pharmacie Ouled Hriz, H1081R00		780,00
124, Bd. Mohamed V, Bétrechid		
Tél: 0522 33 73 51		
INPE: 062047295		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

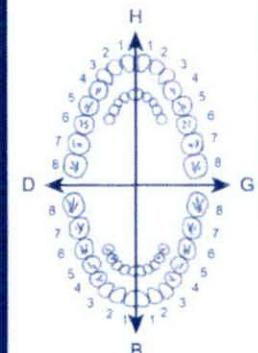
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

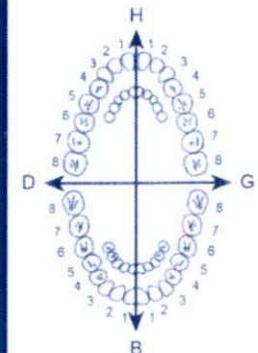
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

**Docteur Mina IDOUDAOUAD**

Lauréate De La Faculté De Médecine  
et De Pharmacie De Casablanca  
Médecine Générale  
Suivi De Grossesse - HTA  
Diabète - Echographie



الدكتورة مينة ادووداود

خريجة كلية الطب  
والصيدلية بالدار البيضاء  
الطب العام  
مراقبة الحمل - مراقبة الضغط الدموي  
داء السكري - الفحص بالصدى



Casablanca, le : ٠٦.٠٢.٢٠٢٤  
الدار البيضاء، في :

89,00

Nom & Prénom : Yakkouti

- Difal 100 x 10  
1 - 0 - 0



chouai 30 x 7



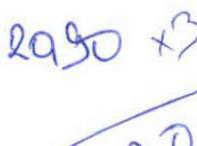
1 - 0 - 0

U. bon

0 80 N

A - L

1 A 1 mis x mis



r. IDOUDAOUAD Mina IDOUDAOUAD Mina  
Médecin Généraliste Médecin Généraliste  
Anassi 2 Entrée 3 N° Anassi 2 Entrée 3 n° 3  
Casablanca

78,70

78,70 I Bouchaib  
Pharmacie Ouled Hriz  
124, Bd. Mohamed V, Berrechid  
Tél: 0522 33 73 51  
INPE: 0



05 22 74 10 12 - الهاتف: رقم 02، الدار البيضاء -

Annassi 02, Entrée 03, N° 02, Casablanca - Tél. : 05 22 74 10 12 - Urgences : 06 64 59 75 00



78,70

78,70